



Article publié vendredi 13 novembre 2020

Numérisation, vente en ligne visibilité sur le web : aide et outils à disposition

Différents outils sont mis en place pour référencer les services pouvant accompagner les artisans et commerçants dans la mise en place de la vente en ligne, du click and collect ou dans l'accroissement de la visibilité en ligne. La Région Auvergne-Rhône-Alpes met également en place une aide financière pour accompagner ces projets.

Des outils en ligne

Clique mon commerce, plateforme nationale

[Clique mon commerce](#) est une plateforme proposée par le ministère de l'Économie, des finances et de la relance. Elle propose des solutions numériques, labellisées par le Gouvernement, aux commerçants, artisans, restaurateurs pour :

- rejoindre une place de marché en ligne mettant en avant les commerces de proximité;
- mettre en place une solution de logistique/livraison;
- mettre en place une solution de paiement à distance ou numérique;
- créer un site internet pour leur entreprise et communiquer à distance avec leurs clients.

Elle permet à chaque entreprise d'identifier les solutions les plus adaptées à son profil, selon :

- leur type d'activité,
- leur situation géographique,
- leurs besoins spécifiques.

Accéder à [Clique-mon-commerce.gouv.fr](https://clique-mon-commerce.gouv.fr).

Fiche conseil pour la présence en ligne des commerçants

Un guide pratique pour accompagner les commerçants dans leur numérisation est également proposé

par le ministère de l'Économie et France Num. Cette fiche conseil retrace les points essentiels à mettre en oeuvre pour :

- être visible en ligne ;
- informer et garder le contact avec ses clients en faisant connaître son offre ;
- développer la vente par le retrait de commande, la livraison à domicile ou la vente en ligne.

[Accéder à la fiche conseil.](#)

France Num - Le portail de la transformation numérique des entreprises

L'initiative France Num assure une information en continu sur les initiatives numériques à destination des entreprises. Elle permet aux entreprises d'obtenir des recommandations et des contacts d'accompagnateurs aux projets numériques, en fonction de leur secteur d'activité, de la taille de l'entreprise et de sa localisation.

[Accéder à France Num](#)

Campus Numérique Auvergne-Rhône-Alpes

Sur le site, Campus Numérique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, accédez à un ensemble de ressources :

- [des fiches outils et des vidéos pour comprendre](#)
- des parcours d'apprentissage en ligne :
 - [être visible sur internet](#)
 - [Gérer mes réseaux sociaux](#)
 - [Google Digital Active](#)
- [Les différents dispositifs d'accompagnement existants](#) : Atouts Numériques, CCI, CRMA...
- [L'annuaire des prestataires numériques en Auvergne-Rhône-Alpes.](#)

Accéder à la page dédiée sur [Campus Numérique](#).

Accompagnement Action

Projet d'accompagnement pilote gratuit pour créer un site vitrine, un site de e-commerce ou mettre en place une communication.

Critères d'éligibilité :

- Avoir déjà un SIRET / une entreprise créée
- Avoir une entreprise de moins de 10 salariés
- Avoir une présence digitale très réduite (pas de site internet et/ou faible présence sur les réseaux sociaux...)
- avec au moins 1 ordinateur et un accès internet

[Candidater à l'un des trois modules d'accompagnement, en ligne.](#)

Dispositifs d'aide

Dispositif d'aide "Mon commerce en ligne", Région Auvergne-Rhône-Alpes

Sont accompagnés les commerces de proximité, artisans, indépendants, avec ou sans point de vente, sédentaires ou non (hors franchise) dont l'effectif est inférieur à 10 salariés pour la création d'un site internet. L'aide s'élève à 1500 euros. Le taux d'intervention est de 50%. L'aide aura un effet rétroactif, à partir du 1er octobre.

Les dépenses éligibles portent sur la création, la refonte ou l'optimisation d'un site internet ou d'un site d'e-commerce. Elles portent également sur l'optimisation de la présence web : publicité et solutions numériques pour muscler les ventes, solutions de fidélisation, frais de référencement, achat de nom de domaine. Par ailleurs, la Région tient un annuaire sur son site internet des prestataires régionaux capables d'intervenir dans ce domaine auprès de ces entreprises.

Toutes les informations sur ce dispositif seront disponibles en ligne sur le [site Campus Numérique](#).

Aide aux investissements pour la vente à distance et la commande à emporter, Région Auvergne-Rhône-Alpes

Il s'agit d'une aide directe aux investissements portés par les commerçants et les artisans indépendants avec point de vente dont l'effectif est inférieur à dix salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million d'euros pour acquérir du matériel permettant de mettre en place la vente à distance (dispositif click & collect) :

- Aménagements intérieurs et extérieurs : vitrine, comptoir...
- Équipements professionnels spécifiques, mobiliers, équipements informatiques, véhicules utilitaires de livraison...
- Fournitures nécessaires de type « consigne ».

La subvention régionale est comprise entre 500 et 5000 euros sur présentation des factures. Le taux de la subvention est de 80% maximum. L'intervention régionale a un effet rétroactif, à partir du 1er octobre.

[Plus d'informations sur le site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.](#)

Aide du ministère de l'Économie : chèque numérique

Un chèque numérique de 500 € sera proposé à tous les commerces fermés administrativement et aux professionnels du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, afin de financer l'acquisition de solutions numériques de vente à distance.

Cette aide financière sera accordée sur présentation de factures à l'agence de services et de paiement, dans la limite de 500 €. Elle pourra être versée dès janvier 2021 et est prévue pour bénéficier à 120 000 entreprises fermées.

Accéder au site de [l'Agence de services et de paiement \(ASP\)](#).

Dernière édition : 16 mai 2024 à 14:24
<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/numerisation-vente-en-ligne-visibilite-sur-le-web-aide-et-ou-tils-a-disposition>